

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 décembre 2018

---

LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1503)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL409

présenté par

M. Acquaviva, M. Clément et M. Molac

-----

### ARTICLE 42 BIS C

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la création d'un parquet national antiterroriste dans la mesure où son utilité et l'efficacité à venir que celui-ci apporterait par rapport à la situation actuelle ne sont pas clairement établies.